



Mairie de Villargondran

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Mercredi 21 novembre 2018

Présents : ROSSI Philippe, Maire, RICCIO Georges, CATTELAN Maurice, BOIS Hélène, CRETTIN Philippe, Adjoint, BOIS Stephan, DURUISSEAU Gilles, JAMEN Pascal, PRAT Claudine, ROSSAT Philippe, SALLIERE Michel.

Absent : BOIS Stephan en retard donne procuration à Maurice CATTELAN, RICCIO Franck donne procuration à JAMEN Pascal, RONQUETTE Loredana donne procuration à BOIS Hélène, MERLOZ Christiane en retard.

Désignation du secrétaire de séance : PRAT Claudine.

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 20 septembre
- 2- 3CMA – transfert de compétence du conservatoire de musique – tarifs à appliquer pour travaux en régie
- 3- SPM – approbation de la modification des statuts
- 4- Préfecture – arrêté de biens sans maître
- 5- Trésorerie – créances irrécouvrables – décisions modificatives budget commune et budget eau – délibération pour le compte fêtes et cérémonies
- 6- Demande d'un particulier pour achat de terrains communaux
- 7- Comptes rendus des commissions
- 8- Informations et questions diverses

Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- Modification de la délibération prise lors de la dernière réunion et concernant les emprunts garantis pour l'OPAC.

Vote : 13 pour

1 - Approbation du compte rendu du 20/09/2018

Aucune remarque n'est apportée.

Vote : 13 pour

2 – 3CMA – transfert de compétence du conservatoire de musique

Monsieur le Maire indique que la CLECT s'est réunie le 18 septembre 2018 et a adopté son rapport définitif concernant le transfert du conservatoire de musique de St Jean de Maurienne.

Le coût estimé du transfert est de 427 017,81 €.

Toutes les écoles de la vallée seront à plus ou moins long terme transférées au Syndicat du Pays de Maurienne (transfert futur de la compétence).

Le coût réel par élève est d'environ 1200 €.

La charge nette transférée sera répartie entre la quote-part de la commune de St Jean de Maurienne correspondant aux usagers habitant la commune, soit 53 %, 226 319,44 €.

Le solde correspondant aux usagers provenant des autres communes de la 3CMA et de communes extérieures, soit 47 % à la charge de la 3CMA, 200 698,37 €.

Vote : 13 pour

– tarifs à appliquer pour travaux en régie

ZA de l'Amoudon.

Suite au transfert des zones d'activités la commune doit facturer les travaux d'entretien à la 3CMA, il y a lieu de définir le montant des prestations. 69 heures effectuées par le personnel communal pour 2018.

18 h.20 arrivée de Stephan BOIS.

Proposition est faite pour 35 €/h.

Une grille de l'ensemble des prestations sera mise en place dès l'année prochaine

Vote : 13 pour

3 – SPM – approbation de la modification des statuts

La commune de VILLARGONDRAN est membre du Syndicat du Pays de Maurienne dont l'objet est de porter des actions d'intérêt général qui concernent l'ensemble de la Maurienne, dans plusieurs domaines : politiques contractuelles, développement économique, cadre de vie et environnement, SCOT et transports scolaires.

Les principales modifications statutaires proposées dans le cadre de cette mise à jour des statuts pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019 :

- adhésion des 5 Communautés de Communes de Maurienne en lieu et place des Communes.
- transfert de nouvelles compétences des Communautés de Communes vers le SPM :
 - o GEMAPI (Gestions des milieux aquatiques et prévention des inondations)
 - o Eco-mobilité.
 - o Etablissement d'enseignements artistiques de la Maurienne
- composition du comité syndical : 56 délégués titulaires et 56 suppléants répartis de la manière suivante
 - o 19 titulaires et 19 suppléants pour la CC Cœur de Maurienne Arvan ;
 - o 10 titulaires et 10 suppléants pour la CC du Canton de la Chambre ;
 - o 11 titulaires et 11 suppléants pour la CC Haute-Maurienne Vanoise ;
 - o 7 titulaires et 7 suppléants pour la CC Maurienne-Galibier ;
 - o 9 titulaires et 9 suppléants pour la CC Porte de Maurienne.
- un financement du SPM uniquement par des contributions des Communautés de Communes selon les clés de répartition définies par les statuts.

Vote : 13 pour

4 – Préfecture – arrêté de biens sans maître

L'arrêté préfectoral du 27 septembre 2018 a fixé la liste des immeubles vacants et sans maître (sans propriétaire déclaré).

Les mesures d'affichage de l'arrêté préfectoral ont été accomplies à compter du 13 juin 2017 pour une période de deux mois.

Les propriétaires des immeubles concernés ne se sont pas faits connaître dans un délai de 6 mois.

Dès lors, les parcelles D 1545 – 1546 – 1548 – 1549 – 1550 et F 1127 F 1128 sont présumées sans maîtres.

Ces immeubles peuvent revenir à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

Par délibération, la commune doit incorporer ces biens dans le domaine communal dans un délai de six mois à compter de la vacance présumée des biens sans quoi ils seront déclarés propriété de l'état.

Vote : 13 pour

5 – Trésorerie – créances irrécouvrables

Des titres de recettes n'ont pu être recouvrés malgré les poursuites engagées à l'encontre de l'ancienne gérante du Capucin Gourmand.

L'admission en non-valeur de ces titres doit être entérinée par délibération pour un montant de 1081.45 € pour le budget communal et de 439.70 € pour le budget eau.

Vote : 13 pour

– décisions modificatives budget commune

Créances irrécouvrables

+ 1100 au c/6541

- 1100 au c/739233

Pour le règlement des consignes citernes de gaz

+ 1000 au c/275

- 1000 au c/2313

Pour les écritures des travaux en régie, qui permettront de basculer les dépenses de fonctionnement en investissement en tenant compte des frais de personnel, et ainsi pouvoir récupérer du FCTVA

+ 10000 au c/2128/040

+ 10000 au 023

+ 10000 au 021

+ 10000 au c/775

– décisions modificatives budget eau

Pour les écritures des travaux en régie

+ 9000 au c/722/040

+ 2000 au c/6712

- 9000 au c/21561

+ 9000 au c/2128

+ 7000 au c/6068

Vote : 13 pour

– délibération pour le compte fêtes et cérémonies

Une délibération doit être prise précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 fêtes et cérémonies, conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Il sera mentionné de manière précise toutes les dépenses résultant des fêtes locales ou nationales et des dépenses courantes pouvant être imputées à ce compte.

Vote : 13 pour

6 - Demande d'un particulier pour achat de terrains communaux

Lecture du courrier de Grégory LAVARDA qui désire acquérir 2 parcelles communales de 336 m² jouxtant sa propriété.

Le prix proposé tient compte des estimations des domaines relatives aux acquisitions sur des parcelles similaires.

Les frais d'acte seront à sa charge.

Vote : 13 pour

7 - OPAC de la Savoie : adaptation de la garantie pour certains emprunts

Suite à la délibération prise lors de la dernière réunion, il y a lieu de rajouter une phrase manquante.

Vote : 13 pour

8 - Compte rendu des commissions :

SOREA : Philippe CRETIN

En attente du CA : date réunion non encore fixée.

Sports et loisirs : Maurice CATTELAN

- AG des Fils de l'amitié, la présidente Michèle DUC reste en place.

- Salle polyvalente, la porte de la cuisine a été forcée, des chaises et 2 tables sont manquantes. Le chauffage reste souvent allumé, des néons ne fonctionnent plus. Un état des lieux avant et après manifestation devient nécessaire.

- Bar associatif : 5 personnes faisant partie d'associations sont d'ores et déjà intéressées.

Communication : Hélène BOIS

- Le P'tit Gondranien est terminé.

- La Com Jeunes a vu l'arrivée de 5 nouveaux élèves, qui se sont engagés pour le Téléthon qui aura lieu vendredi 7 décembre, la fête de Noël le 22 décembre et carnaval le 9 mars.

- Ecole : bonne participation des élèves et du corps enseignant pour la cérémonie du 11 novembre.

- 3 CMA : le directeur de l'espace jeunes est en cours de recrutement.

Travaux : Georges RICCIO

- Les travaux de mise en place de la vidéosurveillance ont débuté

- Sacristie : la toiture a été réalisée, le câble d'alimentation électrique du clocher remplacé.

- Marquage au sol des chaussées réalisé

- Les allées du cimetière à venir, ainsi que les retouches enrobés voiries.

- Commandé une pompe de relevage aux Resses tombée en panne.

Arrivée de Christiane MERLOZ à 19 h35.

9 - Questions et informations diverses

- Dans le cadre des mesures compensatoires environnementales, la convention est en cours de rédaction avec TELT pour l'aménagement du plan d'eau au niveau de la zone naturelle.

- Lecture du courrier transmis par le Président de la République rendant compte des engagements pris envers les collectivités et leur témoignant de son soutien.

Il est fait état également de la démission de beaucoup de Maires durant ce mandat et de leur non représentation lors des prochaines élections.

- Vidéo surveillance : la demande de subvention n'a pas été retenue.

- Association de généalogie : la salle de conférence leur a été attribuée suite à la foudre tombée au mois d'août et rendant impossible leurs réunions dans la salle de l'ancien presbytère. Lecture de la lettre de remerciements de son président.

- SDIS : remerciements pour la mise à disposition de la salle polyvalente mais qui n'a pas été utilisée lors de leur manœuvre d'entraînement au mois de septembre.

- Dernière réunion de l'année programmée vendredi 14 décembre.

- La 1^{ère} réunion de l'AFP a eu lieu pour la présentation et la prise de fonctions.

Séance levée à 20 h 15